
Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Jules Bergeron
Président

M. Edgar Beaulieu
Membre

M. Hugues Thériault
Membre

Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs,
section locale 2016
8550, boul. Ple IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2

- Requérante -

Association des manoeuvres interprovinciaux,
section locale AMI
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers,
section locale 9
9100, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

Union internationale des journaliers d'Amérique du
Nord, section locale 62
6900, ave De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

Fraternité unie des charpentiers et menuisiers
d'Amérique (FUCMA), local 134
7851, rue Jarry Est, bureau 250
Anjou (Québec) H1J 2C3

- Intimée(s) -

EDC Construction inc.
4910, rue Fugère, bureau 5
Drummondville (Québec) J2E 1V1

Association internationale des travailleurs en ponts,
en fer structural, ornemental et d'armature, local 711
9550, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 2Y7

CSN-Construction
2100, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1

Association de la construction du Québec
7400, boul. Les Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

Association internationale des travailleurs de métal
en feuille, local 116
7007, rue Beaubien Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3K7

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Montage, assemblage et installation d'une couverture (Mega Dome)

Chantier : Route 158, Saint-Thomas-de-Joliette

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 21 novembre 2006 pour disposer du litige entre les métiers de couvreur, de charpentier-menuisier et de manœuvre au chantier route 158 à Saint-Thomas-de-Joliette.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jules Bergeron agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 21 novembre 2006 de la tenue d'une conférence préparatoire ainsi qu'une visite de chantier, pour le 22 novembre 2006 à compter de 9 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Benoit Dubé	Section locale 2016
	Normand Quirin	Section locale 9 et 2366
	Camilien Bouchard	Section locale 9 et 2366
	Claude Caron	Section locale 9 et 2366
	Roger Martin	Section locale AMI
	Rénald Grondin	Section locale AMI
	Jacques-Émile Bourbonnais	Local 62
	Jos Missori	Local 62
	Pierre Desroches	Local 711
	Jacques Dubois	Local 711
	Pierre Deschênes	Local 711
	Reynald Godbout	Local 116
	Gerry Beaudoin	Local 134
	André Paquin	CSN
	Serge Lamoureux	SQC
	David Côté	E. D. C. Construction inc.
M ^{me}	Suzanne Garon	ACQ

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

Rapprochement des parties

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des associations syndicales, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il n'y avait pas d'entente possible et que le Comité devra prendre décision dans ce litige.

Compte tenu de ces faits, le président du Comité annonce aux parties qu'il y aura une visite de chantier le même jour, soit le 22 novembre 2006 à 11 h 30 au chantier de la route 158 à St-Thomas-de-Joliette et que l'audition dans cette cause se tiendra le 24 novembre 2006 à compter de 13 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Les parties seront informées officiellement de ces rencontres par la Commission de la construction du Québec.

VISITE DE CHANTIER

Une visite de chantier s'est tenue le mercredi, 22 novembre 2006.

Outre les membres du Comité, étaient présents :

MM.	Benoit Dubé	Section locale 2016
	Camilien Bouchard	Section locale 9 et 2366
	Claude Caron	Section locale 9 et 2366
	Roger Martin	Section locale AMI
	Rénald Grondin	Section locale AMI
	Jacques-Émile Bourbonnais	Local 62
	Jos Missori	Local 62
	Pierre Desroches	Local 711
	Jacques Dubois	Local 711
	Pierre Deschênes	Local 711
	Reynald Godbout	Local 116
	Serge Lamoureux	SQC
	David Côté	E. D. C. Construction inc.
M ^{me}	Suzanne Garon	ACQ

À cette visite de chantier, les membres du Comité ont été en mesure de constater la nature des travaux en cours, et monsieur David Côté de E. D. C. construction inc., responsable sur le chantier, a répondu à leurs questions.

Le Comité a profité de cette visite pour voir la possibilité de rapprochement entre les parties. Compte tenu du fait que les parties n'ont pas réussi à s'entendre, le président du Comité informe les personnes présentes que le Comité les entendra en audition.

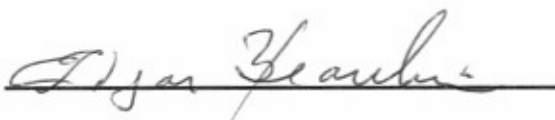
Suite à la visite de chantier, les membres du Comité ont pris connaissance d'une correspondance de la requérante, datée du 23 novembre 2006, signifiant son désistement dans le présent dossier.

Les membres du Comité en prennent acte et considère le dossier clos

Signée à Montréal, le 24 novembre 2006



Jules Bergeron
Président



Edgar Beaulieu
Membre



Hugues Thériault
Membre